

N° 1

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 3375

Echéance de validité de l'attestation (1): **19/03/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 20.19.271.003.1 du 01/01/2022

**Vérificateur:**

TECHYDRO

20 rue des creuses

35131 CHARTRES-DE-BRETAGNE

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: SCANIA

Type véhicule: B242

N° de Chassis: VLUR4X20009077899

N° d'Immatriculation: CF-994-ZG

Exploitant:

Fait le: 19/03/2025 Lieu: CHARTRES-DE-BRETAGNE

Le contrôleur:

Signature :



(1) : Date attestation + 1 an